

**DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS**

**ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 29 mai 2024

**Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35**

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 mai à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le quatorze mai deux mille vingt-quatre, s'est rassemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

**AFFECTATION
DES RESULTATS
DE L'EXERCICE
2023 DU COMPTE
ADMINISTRATIF
BUDGET
PRINCIPAL**

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Lionel PRIMAULT, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI, Sonia ANGEL, Martin DOUXAMI, Alice CANABATE, Nancy AGUILERA TORRES, Frédérique SARRE, Hélène BERTHOUMIEUX.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES :

Madeline DA SILVA par Moussou NIANG, Malika DJERBOUA par Nathalie BETEMPS, Patrick CARROUER par Valérie LEBAS, Johanna BERREBI par Guillaume LAFEUILLE, Delphine PUIER par Martin DOUXAMI, Simon BERNSTEIN par Christophe PAQUIS, Mathias GCOLDBERG par Nancy AGUILERA TORRES, Vincent DURAND par Frédérique SARRE..

ABSENTS : Brigitte BERCERON, Bénédicte BARBET, Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG.

SECRETAIRE : Lisa YAHIAOUI

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2024**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL****LE CONSEIL,**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le Compte administratif 2023 du Budget principal de Ville,

CONSIDERANT CE QUI SUIT

Considérant que le Compte administratif de l'exercice 2023 du Budget principal de la Ville des Lilas a été présenté et adopté,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : Constate que le compte administratif 2023 présente les résultats suivants :

- un excédent de la section de fonctionnement de 10 558 382,23 € ;
- un déficit au titre des restes à réaliser de - 3 409 895,60 €
- un déficit de la section d'investissement de - 1 086 361,70 €.

ARTICLE 2 : Décide l'affectation suivante :

- c/001 Solde d'exécution de la section d'investissement : 1 086 361,70€
- c/1068 Excédents de fonctionnement capitalisés : 10 558 382,23 €
- c/002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent) : 8 418 333,23 €

ARTICLE 3 : Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis et à Madame la Trésorière municipale de la Ville des Lilas.

Délibération votée par 27 voix en faveur, 0 voix contre et 3 abstentions.

Le Maire des Lilas

Lionel BENHAROUS

La secrétaire de Séance

Lisa YAHIAOUI

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à l'administration de l'Intérieur ou de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

093-219300456-20240529-DC75-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2024